

Lyon, 1^{er}. Septembre 1810.



Messieurs Honoré P^{re} Roux à Marseille

Nous avons l'honneur de vous prévenir que nous venons de former un Etablissement sous la Raison sociale de JACQUES AINÉ, VERNIER ET Co., pour nous occuper spécialement du Commerce d'Epicerie en commission d'achat et vente pour compte d'Amis.

M. LAURENS (Chef de la Maison Laurens et Co. de Villefranche) et M. GONTALLIER de cette Ville, nous versent entre eux un fonds capital de deux cent mille francs en commandite, suivant l'extrait de notre acte social déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de cette Ville.

Nous espérons, M^{rs}, que ce capital, aidé de la protection constante de nos Commanditaires, du zèle et de l'activité que nous apporterons aux intérêts de nos Amis, nous méritera votre confiance.

Ce Commerce est chargé de la liquidation de celui de M^{rs}. JACQUES AINÉ, FILLON ET Co.

Ci-bas les signatures de nos Sieurs JACQUES AINÉ et JACQUES VERNIER, auxquelles seules vous voudrez bien ajouter foi.

Agrées nos salutations respectueuses.

Signature de notre Sr. JACQUES AINÉ.

Jacques Ainé Vernier & Co.

Signature de notre Sr. JACQUES VERNIER.

Jacques Ainé Vernier & Co.

P. S. Il est sous les auspices de messieurs
Monte & Co. de N^o que nous prenons la liberté
de vous adresser l'offre de nos services. nous venons
avec un très vif plaisir, qu'il vous fût agréable
et que vous daignassiez en disposer; vous étant entièrement
devoués & pour tous les rapports les Dites